



CONTRAT DE TRANSITION 2023-2024  
BILAN ANNUEL 2023

**CONTRAT**  
**DE BAIE**  
DE LA METROPOLE  
AIX-MARSEILLE-  
PROVENCE

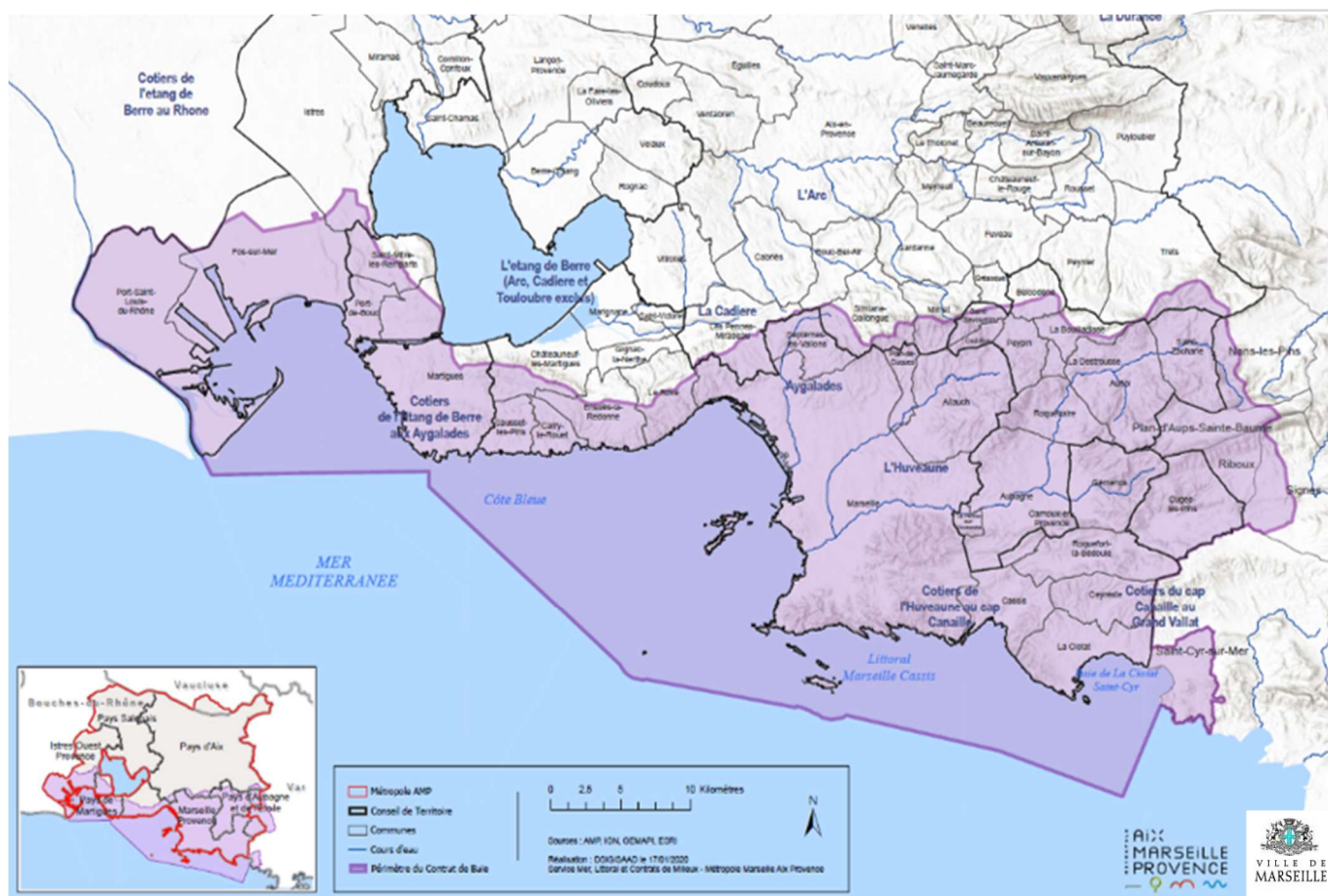


# SOMMAIRE

<b>Périmètre et caractéristiques.....</b>	<b>3</b>
<b>Rappel du contexte global et bilan 2015-2022 .....</b>	<b>5</b>
Le Contrat de Baie : un programme fédérateur .....	5
163 actions concrètes autour de 3 défis – Retour sur le bilan final du Contrat de Baie 2015–2022 .....	6
<b>Le Contrat de Transition 2023–2024.....</b>	<b>7</b>
Avancement opérationnel global des actions dédiées du Contrat de Transition sur l’année 2023 .....	8
Bilan du défi 1 : Prévenir et réduire les pollutions en mer et améliorer la qualité des eaux de baignade .....	9
Bilan du défi 2 : Préserver et restaurer la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers .....	15
Bilan du défi 3 : Organiser la gouvernance du littoral, sensibiliser la population, les usagers et les acteurs du littoral .....	21
<b>Évaluation de la démarche – indicateurs du Contrat de Transition.....</b>	<b>27</b>
<b>Enjeux du Contrat de Transition au regard du SDAGE 2022–2027 .....</b>	<b>29</b>
Le SDAGE 2022–2027, orientations fondamentales et programme de mesures .....	29
Les opérations du Contrat de Transition au regard du programme de mesures .....	31
<b>Suivi financier du Contrat de baie de transition.....</b>	<b>33</b>



# Périmètre et caractéristiques



## Contrat de Baie

160 km de littoral

64 sites de baignade

1 Grand Port Maritime

1 Parc National (des Calanques)

1 Parc Marin (de la Côte Bleue)



# Rappel du contexte global et bilan 2015-2022

## Le Contrat de Baie : un programme fédérateur

Les forts enjeux environnementaux pesant sur un littoral de près de 160 Km, à la fois fragile et très anthropisé et couvrant 42 communes, ont conduit la Métropole Aix-Marseille Provence et la Ville de Marseille, à s'engager ensemble, dès 2015, dans un vaste plan d'action : **le Contrat de Baie**.



Cet outil fédérateur de leur volonté, signé en 2015, vise plusieurs objectifs :

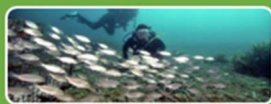
- Préserver la qualité des eaux de baignade ainsi que les écosystèmes côtiers ;
- Associer à la démarche le plus grand nombre d'acteurs privés et publics (70 associés au programme d'action) ;
- Apporter des réponses concrètes aux objectifs du SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et atteindre un bon état écologique et sanitaire des masses d'eau ;
- Construire un programme d'actions ambitieux fondé sur l'adhésion volontaire des acteurs, englobant des démarches préexistantes visant les mêmes objectifs (exemple : Contrat d'Agglomération sur le CT1, Contrat de rivière Huveaune).

Prévu à l'origine pour une durée de 6 ans sur un périmètre initial allant de Saint Cyr-sur-Mer à Martigues (phase 1 : 2015-2018), le Contrat de Baie a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours. Celle-ci a été également le moment retenu pour intégrer le golfe de Fos, et réviser ainsi le plan d'actions en l'adaptant aux grands enjeux du territoire (phase 2 : 2019-2022).

Ce plan d'actions porte sur 3 thématiques :



**DEFI 1 : Prévenir et réduire les pollutions en mer et améliorer la qualité des eaux de baignade**



**DEFI 2 : Préserver et restaurer la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers**



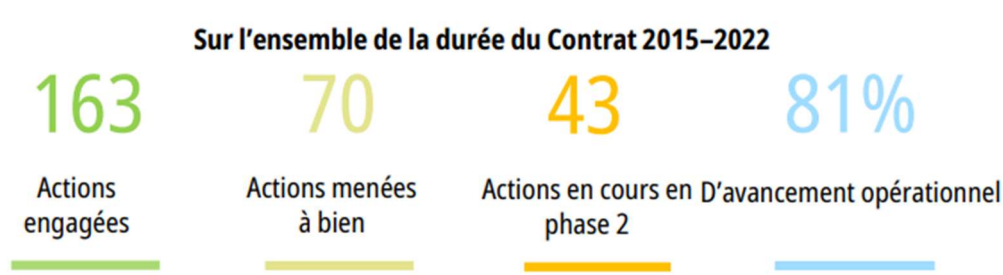
**DEFI 3 : Organiser la gouvernance du littoral, sensibiliser la population, les usagers et les acteurs du littoral.**

## 163 actions concrètes autour de 3 défis – Retour sur le bilan final du Contrat de Baie 2015–2022

En 2022, au terme du Contrat de Baie initial, le bilan des 7 années de mise en œuvre était très positif puisque sur les 163 opérations programmées et réparties sur les 3 défis, plus de 79% d'entre elles étaient en cours ou terminées. Ce très bon taux de réalisation traduit l'implication de l'ensemble des partenaires et des acteurs du territoire, conscients de l'importance de leurs actions. Cependant, 17% des actions non réalisées restaient à réinterroger (actions retardées et à lancer). Le taux d'avancement opérationnel de 81%, ainsi que les indicateurs, ont montré que même si les résultats de mise en œuvre du Contrat de Baie étaient très encourageants, des efforts restaient à poursuivre.

De plus, l'écart constaté entre le budget engagé de 226 millions d'euros et le prévisionnel initial de 328 millions d'euros, a confirmé que des possibilités de financement étaient encore possibles.

Aussi, dans cette optique, un **Contrat de transition a été élaboré pour les années 2023-2024**.



### Avancement opérationnel

49 %  
actions  
réalisées

30 %  
actions en  
cours

- **79% des actions** du Contrat de Baie sont terminées ou en cours de réalisation, soit un **avancement opérationnel de 81%** et ce malgré une crise sanitaire traversée en 2020-2021.

### Impacts sur la qualité des milieux et l'écosystème

- **66% des milieux aquatiques** étaient jugés en « **bon état** » en 2021, contre 52% en 2015 (données issues du SDAGE)
- **Des indicateurs** en nette **progression** : plus de la moitié se sont améliorés et 20% sont stabilisés (exemples d'indicateurs : pollutions au chlore, aux métaux, qualité des eaux de baignade, population de faune marine...)

### Le budget

- **328 millions d'euros de budget prévisionnel**
- **226 millions d'euros dépensés, soit 69% du prévisionnel global**



## Le Contrat de Transition 2023-2024

Le Contrat de Transition (1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024) a pour but de poursuivre la démarche, le suivi et l'évaluation des actions du Contrat de Baie sur la période 2023-2024, dernières années couvertes par le 11<sup>ème</sup> programme d'aide de l'Agence de l'Eau. Ce délai supplémentaire permettra d'attendre la mise en œuvre du 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau, prévu en 2025.

Par souci de cohérence et de continuité, le Contrat de Transition 2023-2024 reprend les mêmes objectifs que le Contrat de Baie 2015-2022. Ces objectifs sont traduits en termes de défis, eux-mêmes déclinés en actions.

L'instance de gouvernance, le Comité de Baie, a été conservée (60 membres répartis en 4 collèges) en s'adaptant uniquement aux modifications des institutions (disparition des Conseils de territoire en juillet 2022, création de l'EPAGE HuCA) et a donné lieu à un nouvel arrêté inter-préfectoral du 09 novembre 2022 (voir annexe 1).

Comprenant un budget prévisionnel d'environ 38,3 millions d'euros, ce contrat de transition se décompose en 60 actions, réparties entre 25 porteurs.

Dans chaque défi, sont distingués deux types d'actions :

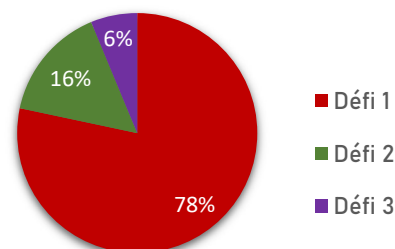
- *Actions dédiées* qui regroupent l'ensemble des opérations portées par le Contrat de Transition 2023 - 2024 ;
- En complément des actions dédiées, les *Actions pour mémoire* qui regroupent l'ensemble des opérations qui répondent aux objectifs du Contrat de Baie mais qui sont intégrées dans d'autres dispositifs (Contrat de Rivière, Contrat métropolitain, etc.).

**60**  
actions  
dédiées

**38,3 M€**  
de budget  
prévisionnel

**25**  
porteurs

Répartition, budgétaire par défi



• 21 opérations  
• 30 M€ de budget

**Défi 1**

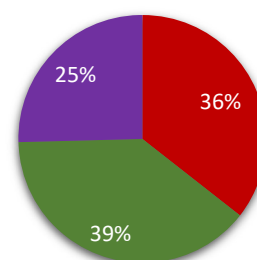
• 23 opérations  
• 5,9 M€ de budget

**Défi 2**

• 16 opérations  
• 2,4 M€ de budget

**Défi 3**

Nombre d'opérations par défi



Le programme d'actions du Contrat de Baie est complété par des actions dites *pour mémoire* associées à des contrats bilatéraux signés par des organismes avec l'Agence de l'Eau : l'avenant au Contrat Métropolitain (porté par le Pôle Protection du Cycle de l'Eau), le Contrat de Rivière de transition porté par l'EPAGE HuCA, le Contrat du GPMM, Contrat Euromed et l'animation du Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE) porté par la Métropole Aix-Marseille Provence.

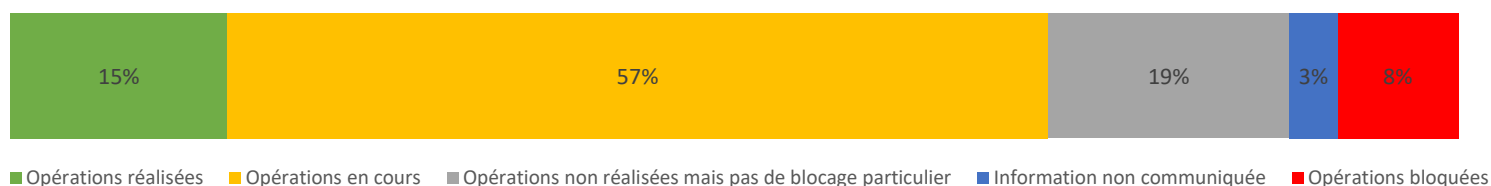
Actions pour mémoire			
APM1	Contrat Métropolitain (système d'assainissement de Marseille)	MAMP (pôle protection du cycle de l'eau)	49 M€
APM2	FA2 Contrat de Rivière de transition (48 opérations)	EPAGE HuCA	43 M€
APM3	Contrat GPMM (10 opérations)	GPMM	17 M€
APM4	Contrat Euromed (20 opérations)	Euromed	94 M€
APM9_1	Animation et suivi du STERE	MAMP (équipe Contrat de Baie)	
<b>Total des actions pour mémoire</b>			<b>203 M€</b>

Le bilan des *Actions pour mémoire* n'est pas comptabilisé dans le bilan ci-après.

## Avancement opérationnel global des actions dédiées du Contrat de Transition sur l'année 2023

*15 % des opérations réalisées*

*57 % des opérations en cours*



## Bilan du défi 1 : Prévenir et réduire les pollutions en mer et améliorer la qualité des eaux de baignade

Les actions du défi 1 permettent d'inscrire le Contrat de Baie dans l'évolution de la réglementation. Au-delà des exigences environnementales de réduction des pollutions, les actions permettent, par exemple, de s'assurer du respect des exigences de qualité et de contrôle des eaux de baignade, et d'éviter ainsi toute fermeture temporaire ou définitive de plages.

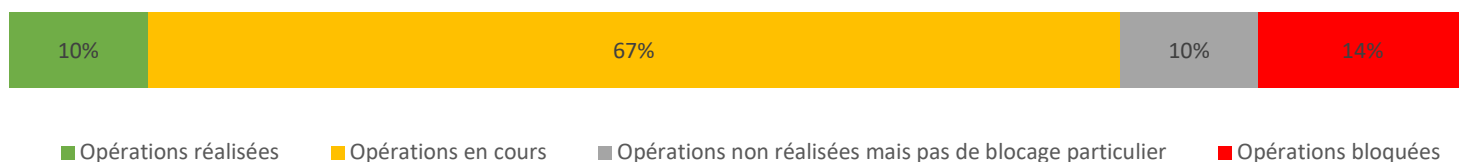
*Généralité sur les actions dédiées répondant aux objectifs du défi 1*



### Avancement opérationnel 2023 des actions du Défi 1

*10 % des opérations réalisées*

*67 % des opérations en cours*




## Contrat de Baie de Transition 2023 2024 – Bilan annuel 2023 (Décembre 2023)

● Opérations réalisés   
 ● Opérations en cours   
 ● Opérations non réalisées sans blocage   
 ● Opérations bloquées

Actions dédiées du défi 1 - Contrat de Transition 2023-2024

FA1 Lutte contre les pollutions domestiques				
1_1	Création d'un bassin d'orage en tête de la station d'épuration de Martigues	MAMP (REA PM)	2 140 000€	 10%
1_2	Recalibrage des réseaux Ouest et Est en amont du poste de relevage Sud de Martigues	MAMP (REA PM)	2 790 000€	 5%
FA2 Contrat de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune (cf. APM2 p.10)				
FA3 Lutte contre les pollutions portuaires				
3_1	Mise aux normes des zones techniques des ports métropolitains			
3_1_1	Mise aux normes des zones techniques – Pointe Rouge	Déléataire 1 MAMP	500 000€	 5%
3_1_2	Mise aux normes des zones techniques – La Ciotat	MAMP (Dir. Dev. Ports)	500 000€	 10%
3_1_3	Mise aux normes des zones techniques – Vieux Port	MAMP (Dir. Dev. Ports)	100 000€	 10%
3_1_4	Mise aux normes des zones techniques – Anse de la Réserve	Déléataire 2 MAMP	25 000€	 10%
3_2	Démarche de certification Ports Propres – Carry et Sausset	MAMP (Dir. Dev. Ports)	80 000€	 10%
3_2bis	Démarche de certification Ports Propres – Anse de la Réserve	Déléataire 2 MAMP	15 000€	 100%
3_1ter	Démarche de certification Ports Propres – Pointe Rouge	MAMP (Dir. Dev. Ports)	0€	 0%

3_3	Lutte contre les pollutions portuaires - Ports en gestion Département des Bouches-du-Rhône	CD13	1 100 000€	 20%
3_3bis	Lutte contre les pollutions portuaires - Ports de Saint-Cyr-sur-Mer	Ville de Saint-Cyr-sur-Mer	20 000€	 0%
3_4	Anse du Pharo – projet de restructuration : réalisation d'une aire de carénage	Soleam	205 000€	 20%
3_5	La Ciotat Shipyards – Plateforme ATLAS	M92	1 470 000€	 50%
<b>FA4 Suivi écologique spécifique</b>				
4_1	Outils de surveillance de la toxicité émergente en mer (OSTEM)	Ville de Marseille	334 479€	 0%
4_2	Suivi du milieu marin au droit des stations d'épurations de MAMP	MAMP (Pôle Protection Cycle Eau)	435 000€	 25%
<b>FA5 Lutte contre les pollutions pluviales</b>				
5_1	Anse du Pharo – projet de restructuration : amélioration de la gestion du ruissellement pluvial	Soleam	648 000€	 20%
5_2	Réduction des macro-déchets : bassins versants littoraux marseillais	MAMP (Pôle Protection Cycle Eau)	3 000 000€	 40%
5_3	Récupération des eaux en amont du canal des Comtes	Ville de Port-de-Bouc	80 000€	 0%
5_4	Projet Se@nergieS : réseau d'arrosage en Eau Brute	Ville de Port-de-Bouc	3 385 800€	 50%
<b>FA6 Lutte contre les pollutions industrielles et professionnelles</b>				
6_1	Travaux de dépollution des friches industrielles du littoral sud de Marseille	ADEME	13 200 000€	 50%

FA7 Coordination des gestionnaires du littoral				
7_1	Coordination des cellules baignade communales	MAMP (CDB)	0€	 100%

Ainsi, pour ce premier défi, 2 opérations ont été réalisées en 2023, et 15 opérations étaient en cours au moment de la récolte des indicateurs d'avancement, 2 opérations étaient bloquées.

Les actions de lutte contre les pollutions domestiques (1\_1 et 1\_2) prévues sur la commune de Martigues avancent. Pour le bassin d'orage, la maîtrise d'œuvre est terminée et le marché de consultation est en cours de finalisation pour une notification d'ici la fin d'année 2023. Les travaux débuteront en avril 2024 pour une durée de 18 mois. Pour l'opération 1\_2, la maîtrise d'œuvre et les études sont en cours. La phase AVP est en cours de finalisation. Les travaux devraient débuter en septembre 2024.

### Un avenant au Contrat Métropolitain

La Métropole Aix-Marseille-Provence est responsable de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement, de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) sur la totalité de son territoire. Afin de gérer durablement ces services, elle a lancé un programme d'actions ambitieux subventionné par l'Agence de l'Eau via le contrat métropolitain pour une gestion intégrée et durable du grand et du petit cycle de l'eau sur une période de 3 ans (2021 - 2023) autour de 4 thématiques : Lutte contre les pollutions domestiques et industrielles, adaptation au changement climatique, Gestion intégrée du grand cycle de l'eau, communication et sensibilisation.

A la fin de l'année 2022, 56% des projets avait été initiés et des actions devaient être mise à jour ou supprimées. Un avenant au Contrat métropolitain a donc été rédigé :

#### Les objectifs :

- Prolonger d'une année la durée du contrat;
- Actualiser le programme d'actions (date d'engagement des actions, contenu, montant des actions, engagement financier de l'agence de l'eau);
- Annuler les actions non réalisables dans la durée du contrat ou les actions abandonnées;
- Inscrire de nouvelles actions dans la limite de l'enveloppe initiale contractualisée;
- Actualiser les porteurs des actions depuis l'élaboration du précédent contrat

Cet avenant comporte 103 actions pour un budget d'environ 141 M€.

Les mises aux normes des zones techniques des ports métropolitains continuent (travaux, consultation des entreprises etc...), ainsi que les démarches de certification « Ports Propres ». L'Anse de la Réserve (action 3\_2bis) a reçu sa certification en novembre 2022. Pour les autres ports (Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins) les certifications doivent être obtenues pour la fin de l'année 2023.

Les travaux de mise aux normes de l'aire de carénage du port de Carro (action 3\_3) devaient se terminer fin 2023 (l'information de réception des travaux n'était pas connue au moment de la rédaction du présent bilan). Pour Cassis, l'avant-projet est en cours. Les travaux sont prévus en 2025.

La plateforme ATLAS (action 3\_5) est opérationnelle pour la moyenne plaisance. Les opérations doivent débiter pour la grande plaisance.

La restructuration de l'anse du Pharo (actions 3\_4 et 5\_1) se poursuit et les premières études ont été réalisées. Il est probable que les travaux débutent fin 2024.

L'opération 4\_1 de surveillance de la toxicité émergente en mer est actuellement bloquée pour des raisons administratives.

Le suivi du milieu marin au droit des STEP (4\_2) de la Métropole se poursuit. Ainsi, en 2023, les campagnes de mesures ont eu lieu pour Châteauneuf-les-Martigues, Marignane, La Ciotat, Niolon et Carry le Rouet. En 2024, les campagnes auront lieu à Martigues, Marseille-Cortiou et au Frioul. Des discussions sont en cours avec la DDTM pour la mise en place du suivi écologique au large de la STEP de Fos-sur-Mer.

*Photo : Pôle Protection du Cycle de l'Eau - Suivi au droit des STEP*



*Photo : Pôle Protection du Cycle de l'Eau - Travaux au Roucas*



Pour l'action 5\_2 de réduction des macros-déchets sur les bassins versants littoraux marseillais, les travaux pour gérer les eaux pluviales sur la base du Roucas ont été réalisés.

La création d'ouvrages de piégeage de macro-déchets à Borely devrait être réalisée après les Jeux Olympiques (2025).

L'opérations 5\_3 est actuellement bloquée.

Pour l'opération 5\_4, des études sont en cours et le marché de délégataire est en cours de négociation.

Concernant la coordination des cellules de baignade communales (action 7\_1), cette dernière se traduit par l'organisation d'une réunion annuelle qui regroupe l'ensemble des communes littorales et les partenaires du Contrat de baie, tels que l'Agence de l'eau, l'ARS, la DDTM etc. En 2023, cette réunion a eu lieu le 12 décembre 2023, et a rassemblé 30 participants autour de différents thèmes : classement provisoire des zones de baignade 2023, application mobile Info Plages Marseille, avenant du Contrat Métropolitain et plan d'actions, zoom sur les travaux au Roucas, présentation de l'AAP lancé par la Métropole autour de la sensibilisation des publics.



*Photo : Secrétariat du Contrat de Baie*

### Dépollution du littoral sud de Marseille (action 6\_1)

Dans le cadre de la circulaire du 26 mai 2011 relative à la prise en charge de sites pollués dont le responsable est défaillant, le Préfet des Bouches-du-Rhône a chargé l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) de la mise en sécurité des dépôts de scories sur le littoral sud de Marseille, permettant de couper les voies de transferts et de supprimer le risque d'exposition des personnes aux polluants.

Pour le traitement de 20 sites, le montant prévisionnel de ce programme de travaux est de 14 M€, financement répartis entre l'État, le CD13, la Ville de Marseille et l'AMPM.

Le planning prévisionnel du projet se décline ainsi :

- 2024 : consultation des entreprises et notification du marché
- 2025 – 2026 : travaux





## Bilan du défi 2 : Préserver et restaurer la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers

Les actions du défi 2 permettent de contribuer à la restauration des milieux naturels et à l'émergence de projets de génie écologique, à la préservation et restauration des habitats d'intérêt écologique, à la protection des espèces, etc. Ce volet participe à la mise en œuvre d'une partie des actions du Schéma Territorial de Restauration Écologique (STERE) de la baie métropolitaine et du Schéma d'organisation des mouillages du Parc National des Calanques.

*Généralité sur les actions dédiées répondant aux objectifs du défi 2*



### Avancement opérationnel 2023 des actions du Défi 2

*61 % des opérations en cours*






















■ Opérations en cours ■ Opérations non réalisées mais pas de blocage particulier ■ Information non communiquée ■ Opérations bloquées


## Contrat de Baie de Transition 2023 2024 – Bilan annuel 2023 (Décembre 2023)

● Opérations réalisés   
 ● Opérations en cours   
 ● Opérations non réalisées sans blocage   
 ● Opérations bloquées

Actions directs du défi 2 - Contrat de Transition 2023-2024

FA8 Restauration des cours d'eau				
8_1	Création d'une trame verte et bleue entre le parc urbain du ruisseau des Aygalades et le piémont de l'Etoile	Ville de Marseille	80 000 €	 0%
FA9 Restauration de site naturels				
9_1	Indicateurs du changement climatique à travers les séries à long terme	PMCB	95 000€	 30%
9_2	Roselière de Boumandariel – Mise en place du plan de gestion, suivi et animation	MAMP (CDB)	0€	 20%
9_3	Diagnostic du fonctionnement hydraulique et morphologique de la zone humide de Boumandariel	EPAGE HuCA	30 000€	 0%
9_4	Suivi biologique des zones de non prélèvement en cœur marin du Parc national des Calanques - suivi corail (quinquennal et annuel)	PNC	80 000€	 10%
9_5	Suivi des zones coralligènes du large et des peuplements de grandes gorgones devant Carry-le-Rouet	PMCB	70 000€	 25%
FA10 Génie écologique				
10_1	CASCIOMAR : Déploiement d'une solution innovante de repeuplement ichtyque (halieutique et patrimonial)	Ecocéan	435 000€	 40%
10_2	Anse du Pharo – Projet de restructuration : développement de la biodiversité dans les ports	Soleam	2 700 000€	 30%
10_3	Mise en œuvre de la démarche de certification "Ports actifs en biodiversité" - Anse de la Réserve, Marseille - Travaux de restauration de la fonction nurserie	Délégataire MAMP	25 000€	 0%
FA11 Stratégie de coordination du balisage et des zones de mouillage du littoral				
11_1	Réalisation d'une étude de fréquentation en mer dans le Parc national des Calanques et les aires marines voisines	PNC	50 000€	 50%

11_2	Mise en œuvre et évolution de la stratégie mouillage sur la Côte Bleue	PMCB	110 000€	 30%
11_4	Etudes pré-opérationnelles pour la réalisation de 4 zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) au sein du Parc National des Calanques (Marseille)	PNC	400 000€	 50%
11_5	Étude pour la mise en place du schéma global de mouillage des espaces marins du Parc national des Calanques : mise en place des ZMEL sur Saint-Cyr	Ville de Saint-Cyr-sur-Mer	120 000€	 0%
11_6	Mise en place de balisages écologiques sur le littoral de la commune de Saint-Cyr-sur-Mer	Ville de Saint-Cyr-sur-Mer	30 000€	 0%
11_7	Recueil des données de mouillages des grands navires de commerce et de plaisance sur la Côte Bleue	PMCB	16 000€	 30%
11_8	Mise en œuvre du plan de mouillage sur la Baie de La Ciotat : réalisation d'une ZMEL	Ville de La Ciotat	576 000€	Information non communiquée
11_9	Mise en place de balisages écologiques sur le littoral de la commune de La Ciotat	Ville de La Ciotat	9 000€	Information non communiquée
FA12 Elaboration, mise en œuvre et suivi des plans de gestion des récifs artificiels				
12_1	Rôle des récifs du Prado dans la connectivité de la baie de Marseille	Ville de Marseille	100 000€	 0%
12_2	Evaluer les retombées socio-économiques des récifs artificiels du Prado	Ville de Marseille	100 000€	 0%
12_3	Mise en place de récifs artificiels sur Fos-sur-Mer	Ville de Fos-sur-Mer	570 000€	 20%
12_4	Bilan et perspectives d'évolution des récifs artificiels sur la Côte Bleue	PMCB	75 000€	 30%
FA13 Etudes et actions spécifiques				
13_1	Programme de surveillance des macrodéchets	Mer Terre	195 000€	 80%

13_2	Récupération des filets de pêche perdus sur le territoire de la Côte Bleue	PMCB	15 000€	 40%
------	--	------	---------	--



Sur ce défi, 14 opérations sont en cours, 1 opération est bloquée. Le reste des opérations n'avait pas débuté en 2023 au moment de la récolte des indicateurs.

L'opération 8\_1 est reportée à 2024.

Les opérations 9\_1 et 9\_5 sont en cours. L'action 9\_1 est annuelle pour une partie des suivis dont le suivi de la réserve de Carry et les paramètres du milieu. En revanche, le suivi de l'indice poisson est une action ponctuelle. Le suivi des zones coralligènes s'effectue en 2 phases : l'une à l'année, et l'autre à l'automne.

Concernant la mise en place et le suivi du plan de gestion de la roselière de Boumandariel (9\_2), des réunions de travail ont été organisées par le secrétariat du Comité de baie, avec les communes de Sausset-les-Pins et de Martigues, en février et mars 2023 pour relancer le sujet du plan de gestion et de l'avenir de ce site. Un Comité de gestion s'est également réuni en juin 2023. L'action 9\_3 qui a pour objet le diagnostic du fonctionnement hydraulique et morphologique de la zone humide de Boumandariel, est en cours. Le cahier des charges a été rédigé et est en cours de validation.

Le calendrier de réalisation sur l'année 2023 de l'action 10\_1 est conforme au calendrier prévisionnel. Ainsi, les pêches de post larves sont réalisées au cours de l'année, la ferme d'élevage fonctionne sans incident notable et deux cycles de repeuplement sont réalisés.

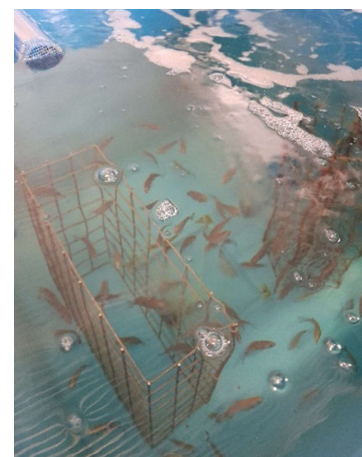


Photo : Secrétariat CDB

Opération CASCIMAR

Sur l'anse du Pharo (10\_2), la partie terrain 2023 est en cours de finalisation, le traitement des données était prévu à l'automne 2023 (l'information non confirmée au moment de la rédaction du présent bilan).

La mise en œuvre de la démarche de certification "Ports Actifs en Biodiversité" sur l'Anse de la Réserve est reportée en 2025.

Le Parc national des Calanques continue d'avancer sur ses actions. Ainsi, pour l'action 11\_1, le suivi est réalisé durant la saison estivale. La première saison a bien été réalisée en 2023. La saison 2 aura lieu en 2024. Les

études pré-opérationnelles pour l'implantation de 4 ZMEL au sein du Parc (11\_4) sont en cours. Elles devraient se terminer au printemps 2024.

Les actions 11\_2 et 11\_7 portées par le Parc Marin de la Côte Bleue sont en cours également. Pour la 11\_2, la partie terrain est en cours de finalisation et le traitement des données est prévu fin 2023. L'action 11\_7 est une action annuelle. Le recueil des données est en cours et le traitement de celles-ci aura lieu fin 2023.

Les opérations 11\_5 et 11\_6 n'ont pas débuté.

L'action 12\_1 est suspendue à ce jour. Quant à l'opération 12\_2 elle est reportée en 2024.

L'opération 12\_3 de mise en place de récifs artificiels sur Fos sur Mer (STERE) est en cours, et un certain nombre d'étapes a été réalisé :

- Réunion de concertation avec les parties prenantes, qui a abouti à un consensus favorable à la mise en place des récifs artificiels dans le Golfe de Fos.
- Lancement du marché MAPA
- Obtention et dépôt des subventions pour la réalisation des études à 80%
- Choix du prestataire pour l'étude de faisabilité et notification du marché.

Le suivi terrain pour l'action 12\_4 est en cours de réalisation et doit durer jusqu'à fin octobre 2023. La réalisation du rapport débutera à l'automne et se poursuivra jusqu'au 1er trimestre 2024.

Concernant les opérations 13\_1 et 13\_2, celles-ci sont en cours. Pour la 13\_1, La plateforme concernant le dispositif de surveillance des déchets abandonnés diffus rassemble maintenant plus de 176 structures sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence pour un total de plus de 500 à l'échelle nationale. De nombreux événements d'envergure ont eu lieu en 2022 sur le territoire (Calanques Propres, Huveaune Propre, Berre Propre, etc.) et d'autres opérations ont vu le jour en 2023 (Nettoyons le Sud). Au total, en 2022 et jusqu'au 6 septembre 2023, il y a eu 297 ramassages pour un total de 11 448 participants sur le territoire. Ainsi que 256 500 L et 20 500 kg de déchets ramassés.

L'action 13\_2 est annuelle pour un cout d'environ 15 000€ par an.



## Bilan du défi 3 : Organiser la gouvernance du littoral, sensibiliser la population, les usagers et les acteurs du littoral

Les actions du défi 3 permettent la mise en œuvre d'un partenariat durable entre l'ensemble des acteurs du littoral, l'homogénéisation et l'harmonisation de l'offre d'éducation et de sensibilisation du grand public. L'objectif est également de responsabiliser les usagers et acteurs du littoral face aux enjeux environnementaux.

*Généralité sur les actions dédiées répondant aux objectifs du défi 3*



### Avancement opérationnel 2023 des actions du Défi 3

*44 % des opérations réalisées*

*38 % des opérations en cours*













■ Opérations réalisées   ■ Opérations en cours   ■ Opérations non réalisées mais pas de blocage particulier   ■ Opérations bloquées







## Contrat de Baie de Transition 2023 2024 – Bilan annuel 2023 (Décembre 2023)

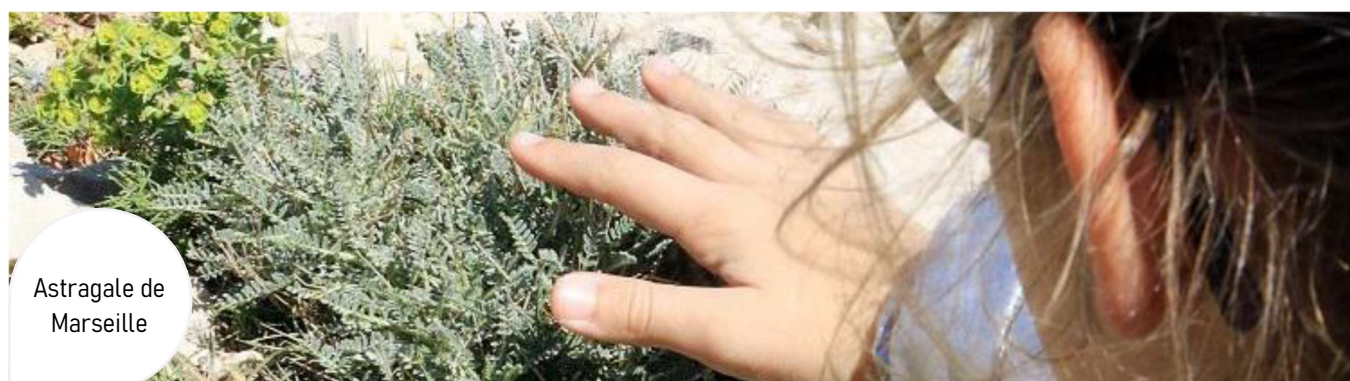
● Opérations réalisés   
 ● Opérations en cours   
 ● Opérations non réalisées sans blocage   
 ● Opérations bloquées

Actions dédiées du défi 3 - Contrat de Transition 2023-2024

FA14 Mise en place d'observatoires				
14_1	Travaux de réhabilitation et de création d'un lieu d'accueil à la Villa Marine (Frioul)	Conservatoire du littoral	650 000€	 35%
14_2	Mise en place et développement de la plateforme POLARIS	Septentrion Environnement	230 000€	 65%
14_3	Mutualiser la connaissance sur le Golfe de Fos	Institut Ecocitoyen	274 300€	 40%
14_4	Mutualiser les études de suivi de milieu menées par les industriels rejetant en mer	Piicto	10 000€	 0%
FA15 Pilotage et évaluation du Contrat de Baie				
15_1	Animation et secrétariat du Comité de baie	MAMP (CDB)	250 000€	 100%
15_2	Suivi du Contrat de Baie : suivi d'actions spécifiques, recueil d'indicateurs, centralisation et exploitation des données, réalisation et diffusion des bilans	MAMP (CDB)	70 000€	 100%
FA16 Stratégie globale d'information et de sensibilisation				
16_1	Mise en œuvre de la stratégie globale d'information et sensibilisation du Contrat de Baie	MAMP (CDB)	140 000€	 100%
FA17 Actions de sensibilisation				
17_1	Campagne <i>Ecogestes</i> Méditerranée sur le territoire du Contrat de baie de la métropole	AIEJE/PMCB/Le Naturoscope	126 708€	 70%
17_2	Campagne <i>Inf'Eau Mer</i> à destination des usagers des plages et du grand public	AIEJE/Le Naturoscope	66 000€	 100%
17_3	Appel à idée « Educalanques » - Partenariat éducatif 3 <sup>e</sup> génération	PNC	90 000€	 0%



17_4	Déploiement de projets ISEF sur le territoire de l'EPAGE HuCA (hors BV Huveaune) - secteur des Ayalades	EPAGE HuCA	220 000€	 10%
17_5	Organisation d'un évènement regroupant l'ensemble des acteurs du golfe de Fos « Rendez-vous des phares »	MAMP (ex CT5)	8 000€	 100%
17_6	Projet Eau De la source à la mer : projet éducatif scolaire sur les enjeux environnementaux liés à l'eau	Ville de Marseille	20 000€	 0%
17_7	Parcours de découverte du littoral connecté en réalité augmentée, sur les plages du Prado, autour du Hublot	Ville de Marseille	13 000€	 100%
17_8	Réhabilitation du sentier pédagogique littoral du They du Mazet	Conservatoire du Littoral	247 314€	 10%
17_9	Cassis InfoPlages - Application numérique citoyenne sur smartphone	Ville de Cassis	19 500€	 100%



Pour le Défi 3, 7 opérations ont été réalisées en 2023, 6 étaient en cours, et 2 opérations n'avaient pas débuté au moment de la récolte des indicateurs.

Les travaux de réhabilitation de la Villa Marine (14\_1) ont débuté en septembre 2023. Les études en amont ont été réalisées : diagnostic amiante/plomb/termites, salinité, géotechnique... Le travail de scénographie a également débuté. Pour rappel, le permis de construire avait été obtenu en décembre 2021. La livraison de ce lieu est prévue pour fin 2024.

L'association Septentrion Environnement continue son travail sur la plateforme POLARIS (14\_2). Un programme d'actions est planifié chaque année. Le Comité de pilotage 2023 aura lieu le 15 décembre 2023. Il permettra de valider le bilan 2023 et d'évoquer les perspectives pour 2024 et les nouvelles orientations. Le programme 2024 sera lancé dès janvier 2024.



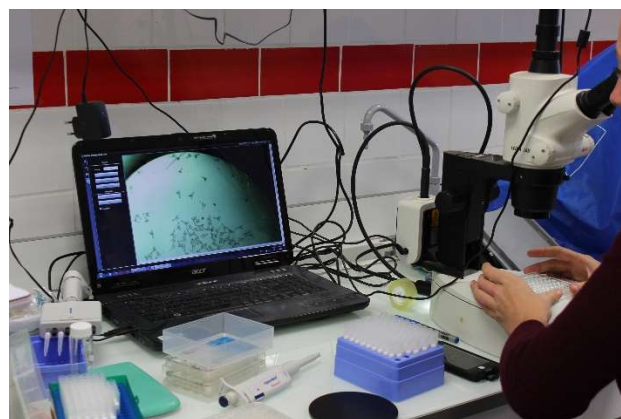
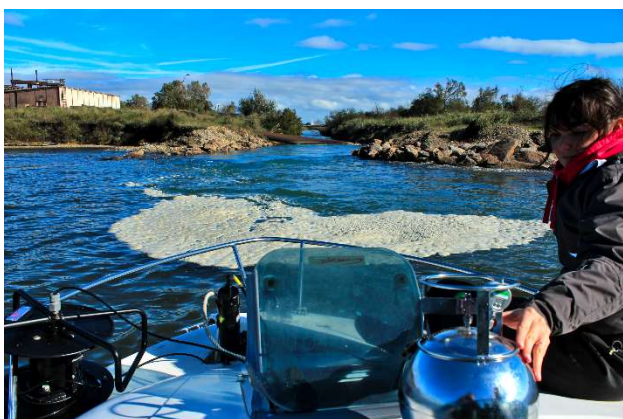
### Mutualiser la connaissance sur le golfe de Fos - L'observatoire du golfe de Fos

Dès 2022 et durant toute l'année 2023, l'Institut Ecocitoyen a travaillé en collaboration avec l'ensemble des acteurs du golfe de Fos (institutionnels, partenaires financiers, scientifiques, bénévoles, société civile etc...) pour élaborer le cahier des charges du futur observatoire. Celui-ci a pour vocation première de bancariser les données environnementales, c'est à dire cataloguer l'ensemble des connaissances disponibles sur le golfe.



Le premier Comité de pilotage, en présence de l'ensemble des membres, s'est tenu le jeudi 7 décembre 2023 à la Maison de la Mer et du Sport à Fos-sur-Mer. Il a permis de présenter le planning prévisionnel et les actions 2024 qui seront engagées autour de cet observatoire. Ainsi, la mise en place de la structure est envisagée pour fin 2024. Une personne a été recrutée en novembre 2023 pour développer spécifiquement le catalogue et son interface.

Cet observatoire permettra de récupérer l'ensemble des connaissances disponibles sur le golfe et de faire le lien avec les structures possédant ces données, de les compléter le cas échéant avec des études supplémentaires en fonction des besoins exprimés en COPIL et d'en assurer la mise à disposition pour tous.



*Photos : Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions*

L'action 14\_4 de mutualisation des études de suivi des milieux, menées par les industriels rejetant en mer, n'a pas pu être renouvelée en 2023, et ne le sera également pas en 2024. En effet, les entreprises ont renouvelé leurs contrats, il faut attendre un certain délai avant de pouvoir relancer de nouveaux marchés/contrats. Cette action est par conséquent reportée au plan d'action du futur Contrat de Baie.

Les actions 15\_1 et 15\_2 menées par le secrétariat du Comité de Baie suivent leur cours. Un nouvel AMO a été désigné en début d'année pour aider le secrétariat notamment dans la récolte des indicateurs opérationnels et financiers nécessaires à la rédaction du présent bilan. Il s'agit d'EuroGroup Consulting. Le Comité de Baie 2023 se tiendra le 23 janvier 2024. Il sera l'occasion de présenter le bilan annuel 2023, et d'aborder les actions à mener en 2024 afin de préparer au mieux le futur Contrat de baie, qui débutera en 2025, en cohérence avec le 12<sup>ème</sup> programme de l'AERMC. Comme chaque année, les chargées de mission Ville de Marseille et Métropole produisent un rapport d'activité annuel, soumis à l'Agence de l'eau, conforme à la feuille de route et détaillant l'ensemble des actions menées durant l'année 2023.



Concernant l'action 16\_1, la Direction du Pilotage du Grand Cycle de l'Eau de la Métropole a lancé en 2023 un appel à projets « Sensibilisation ». Celui-ci a été publié sur la plateforme innovation de la Métropole entre le 09 juin et le 10 juillet 2023. 11 projets ont été déposés, 6 ont retenu l'attention du jury (composé d'élus métropolitains) qui s'est réuni le 04 octobre 2023, pour un montant annuel d'environ 50000 €. La délibération actant les lauréats, les montants alloués et les conventions de partenariat a été approuvée au Bureau de la Métropole le 07 décembre 2023. Les associations sont venues signer les conventions de partenariat le 21 décembre. Cet appel à projets couvrira les années 2024 et 2025.

Les campagnes EcoGestes (17\_1) et InfEau Mer (17\_2) ont été reconduites en 2023. Elles font l'objet d'un rapport et d'un bilan annuels.

*Photos : Ecogestes et InfEau Mer*



L'appel à idées Educalanques 2023-2024 a démarré en septembre 2023.

L'action 17\_4 consistant au déploiement de projets ISEF sur le secteur des Aygalades est en cours, notamment dans le cadre de l'AMO pour la mise en œuvre pour de la stratégie ISEF.

Le projet correspondant à l'opération 17\_6 n'a pas débuté en 2023. Celui-ci est toujours en cours d'élaboration.

La réhabilitation du sentier pédagogique du They du Mazet (17\_8) est en cours. Les dossiers de demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau et du CD 13 ont été déposés en septembre 2023. Le CCTP et la consultation seront lancés hiver 2023/2024 pour une réalisation attendue pour été/automne 2024.

### Le Rendez-vous des phares (17\_5)

Dans le cadre de l'extension du Contrat de Baie, la Métropole a entrepris de coordonner et d'animer une opération organisée le même jour sur les quatre communes (Port Saint Louis du Rhône, Fos-sur-Mer, Port de Bouc et Martigues) « le Rendez-vous des phares » : action de sensibilisation de la population à la vulnérabilité du littoral du Golfe de Fos.

Cette journée ludique, à vivre en famille ou entre amis, s'est tenue le mercredi 25 octobre 2023. Au programme :

- des balades Nature : balade à pied, proposé par les éducateurs à l'environnement et le Grand Port Autonome de Marseille, d'une heure et demi pour découvrir ou mieux connaître un pan du littoral,

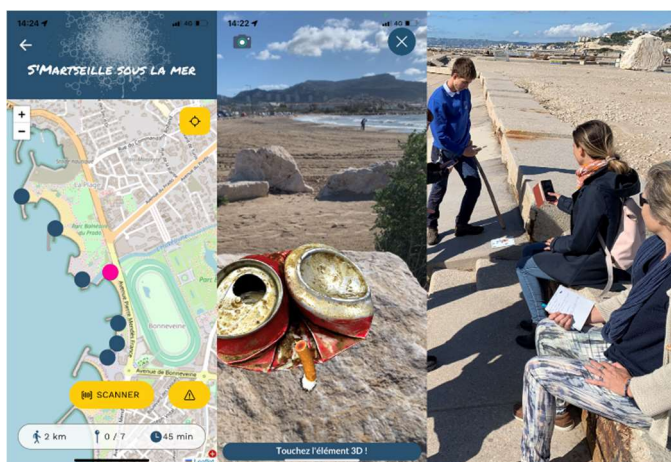
- des rallyes pédestres qui consistaient en une promenade pédestre, dans l'une des communes du golfe de Fos, sous la forme d'un « jeu de piste » ponctué d'énigmes, de photos, de questionnaires, permettant au public de découvrir ou redécouvrir un lieu, son histoire, ...

Cette action a été organisée avec le concours des villes de Fos-sur-Mer, Martigues, Port de Bouc et Port Saint Louis du Rhône, la participation du Grand Port Maritime de Marseille, avec le soutien de l'Agence de l'eau et la collaboration du Naturoscope.

Cette opération a permis de sensibiliser une cinquantaine de personnes à la vulnérabilité du littoral.



Le parcours de découverte du littoral connecté en réalité augmentée, sur les plages du Prado (17\_7) a été réalisé et livré en novembre 2023.



La commune de Cassis a réalisé une application numérique citoyenne intitulée « Cassis Info Plages » (17\_9).

# Évaluation de la démarche – indicateurs du Contrat de Transition

Afin d'avoir une vision synthétique de la performance du Contrat de Baie 2015-2022, des indicateurs opérationnels, financiers et techniques avaient été définis et discutés avec certains des porteurs d'actions considérés comme « experts ». Ces indicateurs ont été alimentés avec les données depuis le début du Contrat jusqu'à 2022.

## **Les différents types d'indicateurs :**

- Les indicateurs de financement pluriannuels,
- Les indicateurs de délais et d'avancement opérationnels,
- Les indicateurs d'adhésion permettant de mesurer le retour des porteurs d'action vis-à-vis du secrétariat du Comité de Baie,
- Les indicateurs techniques permettent de mesurer de façon globale et compréhensive pour un public non averti l'impact des actions portées par le Contrat de Baie.

Ces mêmes indicateurs sont en cours de redéfinition et seront réutilisés et présentés dans le cadre de l'évaluation finale du Contrat de Transition.



# Enjeux du Contrat de Transition au regard du SDAGE 2022–2027

## Le SDAGE 2022–2027, orientations fondamentales et programme de mesures

Tous les pays membres de l'Union Européenne disposent de plans de gestion des eaux encadrés par la directive Cadre sur l'Eau de 2000. En France, ce sont les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) : documents de planification qui fixent pour 6 ans les orientations qui permettent d'atteindre le bon état de toutes les eaux : cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines et eaux littorales. Pour chaque bassin, le Comité de Bassin adopte les grandes orientations. Les Agences de l'Eau, les services déconcentrés de l'État (DREAL) et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) assurent le secrétariat technique.

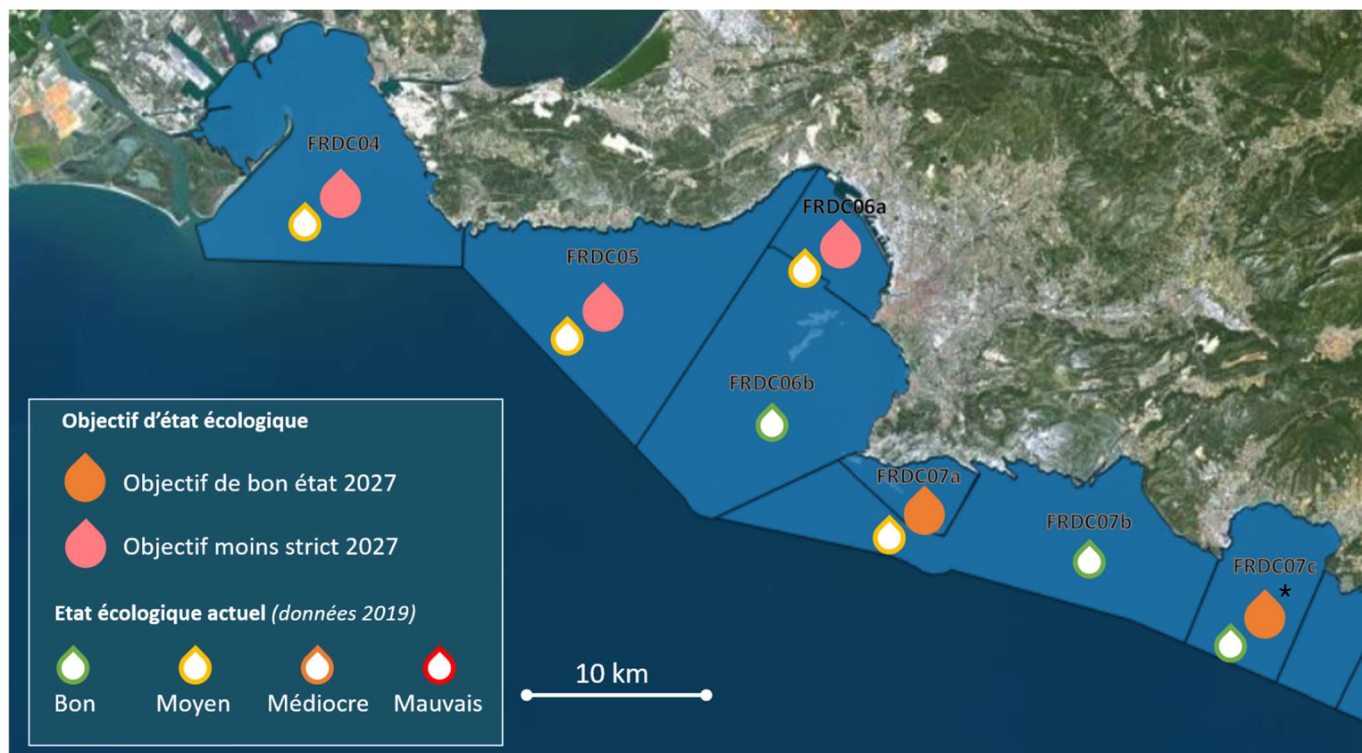
Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 fixe 9 orientations fondamentales (OF) pour assurer une bonne gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau. De façon générale, elles visent à économiser l'eau et s'adapter au changement climatique ; réduire les pollutions et protéger notre santé ; préserver et restaurer les cours d'eau en intégrant la prévention des inondations ; préserver les zones humides, la mer Méditerranée et la biodiversité.



Objectifs du bassin Rhône Méditerranée (extrait du SDAGE 2022-2027)

Le programme de mesures (PDM) identifie les actions à engager par territoire, bassin versant et masse d'eau, pour atteindre ces objectifs.

Le Contrat de Baie intègre dans son territoire 7 masses d'eau côtières pour lesquelles le SDAGE 2022-2027 fixe des objectifs d'état écologique détaillés dans la carte ci-dessous.



Carte des objectifs d'état écologique des masses d'eau du Contrat de Baie (données issues SDAGE 2022-2027)

\* Si la masse d'eau FRDC07c est déjà qualifiée en bon état écologique, des efforts restent à mener pour consolider ce statut.

Le SDAGE 2022-2027 identifie les pressions dont l'impact est à réduire significativement sur chaque sous-bassin et les mesures associées.



## Les opérations du Contrat de Transition au regard du programme de mesures

29  
opérations

5  
mesures

En tout, 29 opérations *dédiées* inscrites au Contrat de Transition permettent de répondre à 5 mesures identifiées dans le SDAGE 2022-2027.

*Pressions et mesures identifiées par le SDAGE auxquelles répondent les actions dédiées du Contrat de Transition 2023-2024*

### Pollutions par les nutriments urbains et industriels

ASS0201 Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement

### Pollution par les substances toxiques (hors pesticides)

IND0201 Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)

IND0901 Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur

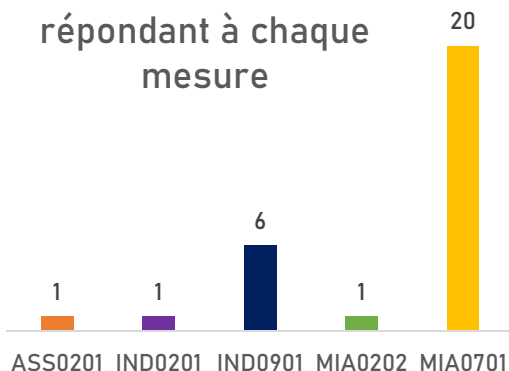
### Altération de la continuité écologique

MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

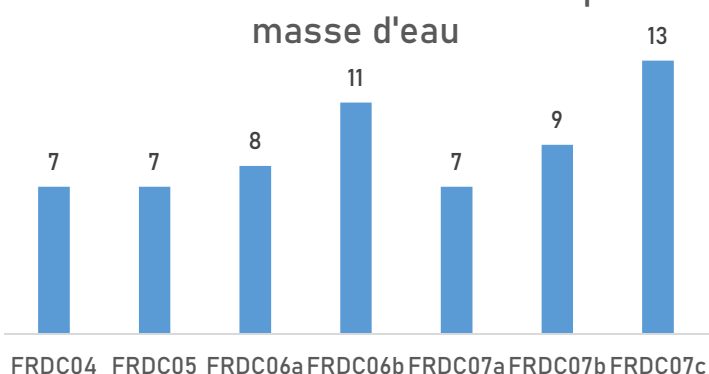
### Altération par les activités maritimes

MIA0701 Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel

Nombre d'actions du Contrat de transition répondant à chaque mesure



Nombre d'actions du Contrat de transition contribuant au PDM par masse d'eau



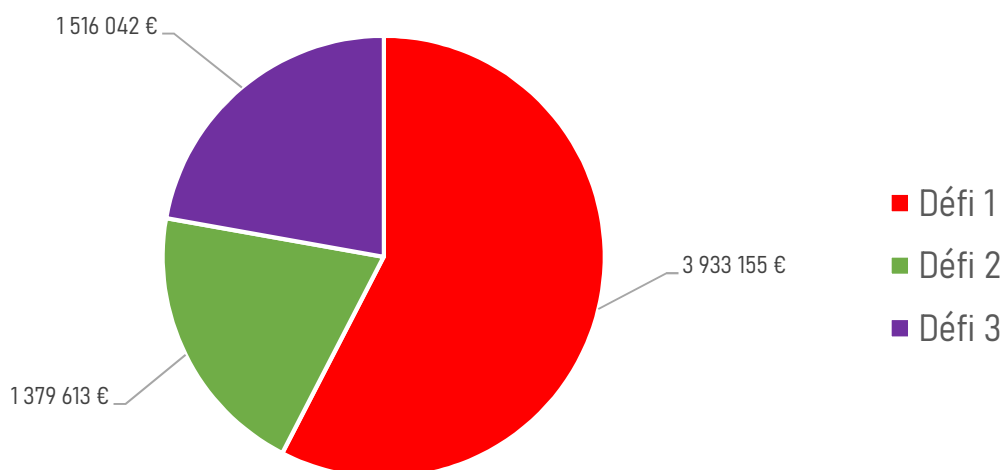


## Suivi financier du Contrat de baie de transition

Le Contrat de Transition 2023-2024 fait l'objet d'un nouvel engagement financier de la part de l'ensemble des partenaires, avec une répartition prévisionnelle différente du Contrat de Baie initial.

Le montant estimatif global des actions dédiées est de **38 344 101 €** (hors actions *pour mémoire*).

En décembre 2023, les montants engagés par les porteurs de projets et leurs partenaires s'élève à **6 828 810 €** (hors actions *pour mémoire*) et se répartissent ainsi :



Ce montant correspond à un engagement global de 17,8 % sur la moitié de l'année 2023, par rapport au budget prévisionnel total sur les 2 années du Contrat de transition.

Ces résultats sont très encourageants pour la suite du Contrat de transition et confirment l'implication de l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Les répartitions financières réelles seront détaillées plus finement dans le bilan final du Contrat de transition, fin 2024.





